

► ENSEMBLE POUR LONGJUMEAU

L'article L52-1 du Code électoral stipule qu' "à compter du premier jour du sixième mois précédant le mois au cours duquel il doit être procédé à des élections générales, aucune campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité ne peut être organisée sur le territoire des collectivités intéressées par le scrutin". Durant cette période, l'expression des groupes majoritaires pour exposer leurs actions dans les tribunes d'un journal municipal peut être assimilée à de la propagande électorale. Pour cette raison et dans le respect de la loi comme de son esprit, les élus du groupe "Ensemble pour Longjumeau" avec Sandrine Gelot ont décidé de ne pas utiliser cet espace d'expression et ce, jusqu'aux prochaines élections municipales de mars 2026. ►

Sandrine Gelot et les élus du groupe majoritaire Ensemble pour Longjumeau

► LONGJUMEAU ENSEMBLE

Dans une période où les incertitudes nationales se multiplient, il est plus que jamais nécessaire de rappeler combien l'action locale reste essentielle. Les débats nationaux, souvent marqués par la distance et la complexité, peuvent donner le sentiment d'échapper à notre contrôle. Le risque est de nous éloigner de la politique plutôt que de vouloir s'y engager. Dans notre ville, chacun d'entre nous peut agir, décider, participer, et surtout apporter sa pierre à l'édifice commun. C'est à cette échelle, celle de notre quotidien, que la démocratie prend tout son sens.

S'engager localement, c'est choisir de ne pas subir. C'est comprendre que nos quartiers, nos écoles, nos associations, nos espaces verts, nos commerces ou encore nos équipements culturels et sportifs dépendent de l'investissement collectif. C'est aussi affirmer que la solidarité et la justice sociale ne sont pas de vagues concepts mais des réalités concrètes qui se traduisent dans l'entraide, le respect des différences et l'égalité d'accès aux services pour toutes et tous.

Nous avons, en tant qu'habitants, une responsabilité commune : celle de refuser le repli sur soi et l'indifférence, pour construire ensemble une ville où personne n'est laissé de côté. Cela suppose de soutenir les initiatives locales, d'encourager la vie associative, de participer aux consultations citoyennes, de prendre la parole, de proposer, parfois même de contester, mais toujours dans l'esprit de contribuer à l'intérêt général.

Dans ce contexte, notre engagement municipal n'est pas une option mais une nécessité. Face aux incertitudes extérieures, c'est par la mobilisation de chacun, au service de tous, que nous pourrons bâtir une ville plus juste, plus humaine et plus forte.

Ensemble, nous avons la capacité de faire la différence. Notre avenir local dépend de notre volonté collective d'agir dès aujourd'hui. Rassemblons-nous. ►

Vos élus d'opposition de la liste Longjumeau Ensemble, Mohamed Bouazzaoui, Jérémy Martin, Wahiba Abichou

► LONGJUMEAU INITIATIVES CITOYENNES

Texte non parvenu ►

Vos élus d'opposition de la liste Longjumeau Initiatives Citoyennes, Grâce Lokimango, Mohamed Bourichi

► MAINTENANT LONGJUMEAU

En France, le vote doit être libre, égal et secret, principe garanti par la Constitution et le Code électoral. Pour protéger cette liberté, la loi sanctionne toute pression exercée sur les électeurs. L'article L. 106 réprime les violences, menaces ou manœuvres frauduleuses visant à influencer un vote : deux ans d'emprisonnement et 15 000 € d'amende sont prévus. L'article L. 108 interdit la corruption électorale, c'est-à-dire l'achat de voix par des dons, promesses d'emploi ou avantages matériels. L'article L. 113 vise les abus d'autorité : un employeur, un élu local ou un ministre du culte qui utilise sa position pour orienter un électeur commet une infraction. Outre les peines pénales, les juges peuvent annuler un scrutin faussé et déclarer inéligible le can-

didat bénéficiaire des pressions. La jurisprudence a ainsi déjà sanctionné des promesses d'embauche ou des aides communales conditionnées au vote. Ces règles, appliquées avec rigueur, garantissent la sincérité du suffrage et rappellent que le choix électoral doit rester un acte libre, à l'abri de toute influence indue, y compris face aux pressions modernes comme la désinformation numérique. ►

Vos élus d'opposition de la liste Maintenant Longjumeau, Christophe Karmann et Olivier Segbo